

MISSION HANDICAP : Un référent à votre écoute

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié des candidats et des apprenants en situation de handicap qui souhaitent intégrer ou qui suivent une formation sur un des campus de LÉA-CFI.

Il assure l'accueil et l'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap au sein du centre de formation, en lien avec l'apprenant et sa famille, les équipes pédagogiques et administratives du centre de formation, l'entreprise d'accueil pour les apprentis et les différents partenaires qui accompagnent l'apprenant. Il apporte aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation.

En lien avec l'apprenant et sa famille, les équipes pédagogiques et administratives du centre de formation, l'entreprise d'accueil de l'apprenti

Le référent handicap favorise :

- l'accueil des candidats
- l'accompagnement des apprenants tout au long de leur cursus
- la sécurisation de leur parcours de formation (y compris pour les examens),
- leur orientation et insertion professionnelle

Le référent handicap écoute, dialogue avec les apprenants en situation de handicap

afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.

Le Référent handicap en CFA, avec l'équipe pluri-professionnelle, repère les incidences propres à chaque situation de handicap

et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation d'études et des solutions de sécurité dans le cadre d'un environnement capacitant et en réponse aux situations invalidantes.

Le référent handicap écoute, dialogue avec l'environnement des apprenants en situation de handicap (formateurs, éducateurs, maître d'apprentissage, structures médico-sociales, structures spécialisées dans le champ du handicap,...) afin de le sensibiliser et de l'amener à contribuer activement au projet de formation et d'insertion professionnelle.

Le référent handicap informe et sensibilise les employeurs, avec le chargé des relations entreprises, sur les mesures relatives à l'apprentissage et les conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées.